



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2023 – 027

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 15 mars, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de mars.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Jean-Charles JACOULOT

Présents : 14 Christine ARNOUX, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Christine TREDANT

Absents : 4 Angélique BIERLA, Christelle DUQUET, Michaël NICOD, Damien SCHELL

Procurations : 2 Angélique BIERLA donne procuration à Jacqueline DELAVELLE
Damien SCHELL donne procuration à Brigitte MAIRE

Délibération n°2023 – 027 :

Objet : vente de la parcelle cadastrée AE n°362, rue des Rosiers

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la municipalité a mis en vente la parcelle cadastrée section AE n°362 d'une surface de 560 m², non viabilisée, située entre le n°6 et le n°8 de la rue des rosiers, à Damprichard, au prix de 45 000.00 €.

Par courrier du 27 février, Monsieur et Madame Pierre et Alexandra CHEVARTZMANN, résidant 8 rue des rosiers, ont proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 40 000.00 €.

Après négociation, ils ont donné leur accord pour un prix de vente final de 42 500.00 €.

Monsieur le Maire propose donc de valider la mise en vente de la parcelle cadastrée section AE n°362 au prix de 42 500.00 €.

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide de vendre la parcelle cadastrée section AE n°362 à Monsieur et Madame Pierre et Alexandra CHEVARTZMANN, résidant 8 rue des rosiers au prix de 42 500.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

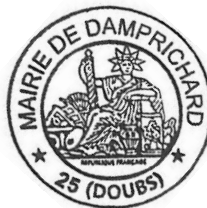
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 025-212501936-20230323-2023_027-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :